

Pionnière de l'ISR, avec la création dès 1983 d'un fonds prenant en compte les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance au sein de son processus de gestion, Meeschaert AM a développé une méthodologie propriétaire d'analyse extra-financière. En parallèle des différentes études sectorielles réalisées chaque mois, l'équipe d'analyse ISR effectue également des études thématiques, en lien avec l'actualité.

Green Deal européen

• L'Union Européenne (UE) a annoncé son ambition d'atteindre une neutralité carbone en 2050.

• Le Green Deal représente la stratégie de croissance inclusive de l'UE, regroupant un ensemble de mesures favorisant la transition vers une économie décarbonée

• Ce Green Deal doit irriguer l'ensemble des politiques publiques à venir

• Un fonds de transition juste est annoncé, il devrait être doté de 100 milliards d'euros sur 7 ans afin d'accompagner la transition pour les pays et les secteurs les plus vulnérables et les plus carbonés

Le Green Deal se décline en 7 domaines :



Le Green Deal européen : une ambition déclinée dans les politiques publiques

Climat

• En décembre 2020, élaboration d'un plan d'évaluation pour augmenter les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'UE à horizon 2030 de 50 % à 55 % comparé à 1990

Énergie

• La production et l'utilisation de l'énergie représentent 75 % des émissions de GES de l'UE.

• L'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, la sortie du charbon et la décarbonisation du gaz sont les leviers identifiés

Economie circulaire

• Lancement en mars 2020 d'une stratégie industrielle pour adresser le double défi d'une transformation verte et digitale, en faveur de l'économie circulaire (réduction, réutilisation et réparation)

Bâtiments et rénovation

• Le bâtiment représente 40 % de la consommation d'énergie

• L'UE prévoit le renforcement de la législation relative à la performance énergétique des bâtiments

Mobilité durable

• 13 millions de véhicules électriques et 1 million de stations publiques de recharge et de ravitaillement sont attendus sur les routes européennes d'ici à 2025

Alimentation

• Entre 2021 et 2027, 40 % du budget de la PAC et 30 % du budget du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche contribueront à l'action climatique (pêche durable)

Ecosystèmes et biodiversité

• Elaboration, en 2021, d'un plan d'action Zéro Pollution pour l'air, l'eau et les sols.

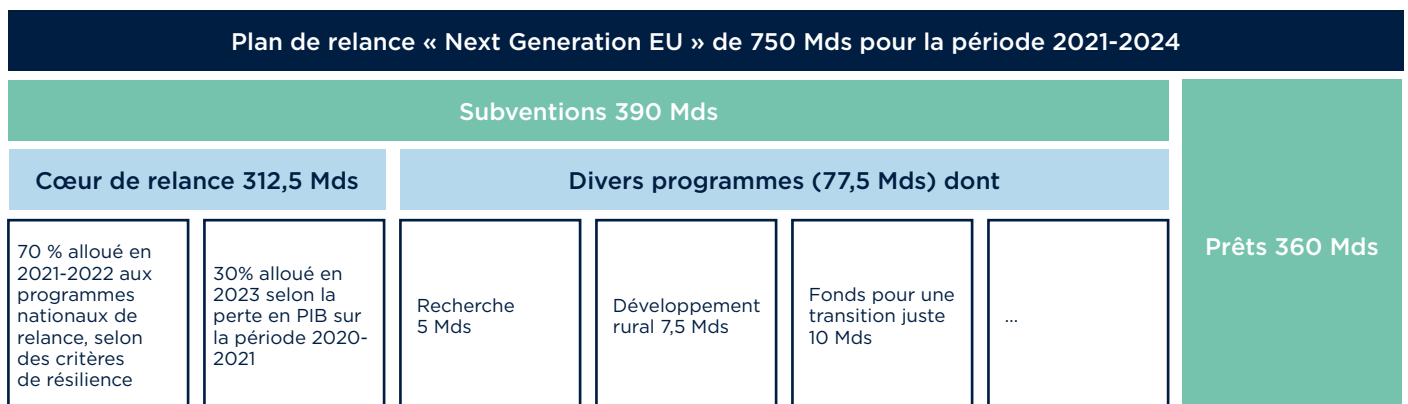
Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information par Meeschaert AM et ne saurait donc être considéré comme un élément contractuel, un conseil en investissement, une recommandation de conclure une opération ou une offre de souscription.

Nous contacter

Nicolas Gautier, Directeur de la distribution

email : ngautier@meeschaert.com - Tel : 01 53 40 23 93

Plan de relance verte de l'Europe



- Ce plan de relance est un accord passé le 21 juillet 2020 entre les dirigeants des 27 pays européens, prévoyant la création d'une dette commune de 750 milliards d'euros pour relancer l'économie et palier aux effets de la crise sanitaire sur l'économie
- Le remboursement est prévu au plus tard en 2058
- Le plan de relance est adossé au budget à long terme de l'UE (2021-2027), qui prévoit une dotation de 1 100 milliards d'euros, soit environ 180 milliards d'euros par an

Identification de thématiques à fort enjeu

En France, le plan de relance verte est de 100 milliards d'euros sur deux ans (2021-2022) financé par :

- Les **subventions** de l'Europe à hauteur de 40 milliards d'euros,
- L'**emprunt d'Etat** à hauteur de 40 milliards d'euros,
- Et le reste par le biais de financements par les **partenaires de l'Etat** (CDC, BPI,...), ou encore par le biais d'**apports en capital**, ce qui ne jouera pas sur le déficit.

Il comporte trois volets :

Ecologie

- Transition énergétique
- 30 milliards d'euros
- Priorité aux secteurs polluants (transport, industrie et agriculture)

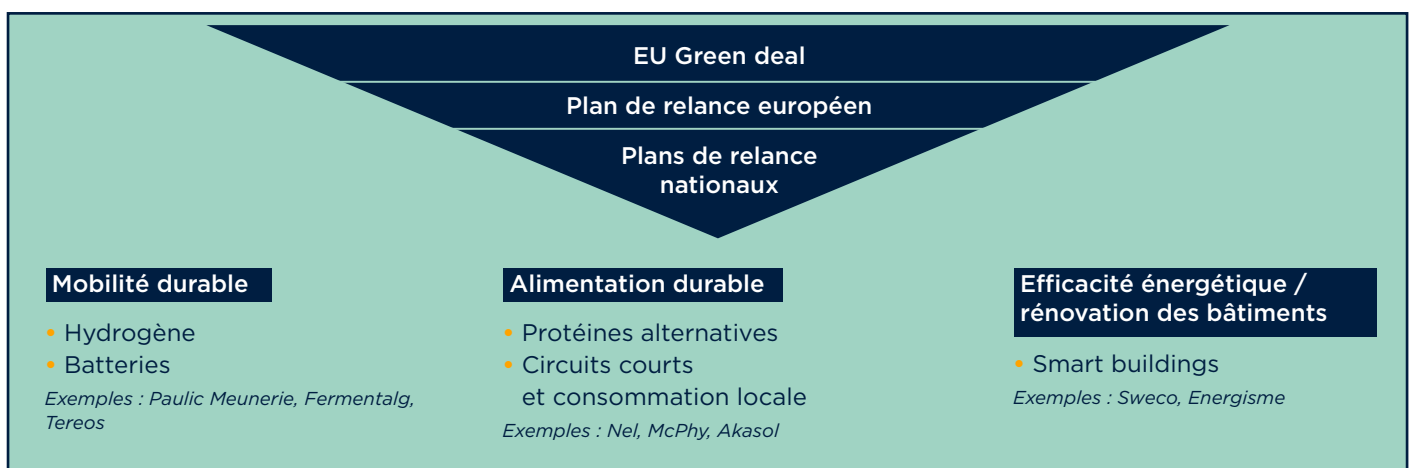
Compétitivité

- Relocalisation industrielle
- 35 milliards d'euros
- Six secteurs stratégiques
- Contreparties ESG

Cohésion

- Cohésion sociale et territoriale
- 35 milliards d'euros
- Plan jeunes, bouclier anti-chômage

Thématiques à fort enjeu



Ce document à caractère promotionnel exclusivement conçu à des fins d'information par Meeschaert AM n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Il ne saurait donc être considéré comme un élément contractuel, un conseil en investissement, une recommandation de conclure une opération ou une offre de souscription. La société de gestion et ses collaborateurs ne sont pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur cet instrument avant diffusion de la présente communication. Les données chiffrées, commentaires y compris les opinions exprimées sur ce document sont le résultat des analyses de notre équipe ISR à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Sa remise à tout investisseur relève de la responsabilité de chaque distributeur. En tout état de cause, l'investisseur doit procéder, avant la conclusion de toute opération, à sa propre analyse et obtenir tout conseil professionnel qu'il juge nécessaire sur les risques et les caractéristiques du produit eu égard à son profil d'investisseur. Ces informations proviennent ou reposent sur des sources estimées fiables par Meeschaert AM tout en faisant mention explicite de l'existence de tout conflit d'intérêt éventuel. Toutefois, leur précision et leur exhaustivité ne sauraient être garanties par Meeschaert AM. Meeschaert AM décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des présentes informations générales. Toute reproduction ou diffusion, même partielle, de ce document est interdite.